



**Direction
territoriale**

Centre-Bourgogne

Secrétariat général

**Procès-verbal
CLHSCT**

Date et lieu de la réunion : 11/01/2021 En visioconférence et audioconférence	Rédactrice : Régine Giret
Objet : comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail extraordinaire	
Participants :	
Représentants de l'administration : Titulaires : Bertrand Specq, Karine Simonnot Suppléante : Virginie Pucelle	
Représentants du personnel CFDT : Titulaires : Aurélie Bidoire, David Lagrange, Patrick Blanc Suppléant sans droit de vote : David-Philippe Pereira, Christian Lafolly,	
Représentants du personnel CGT : Titulaires : Franck Senée (secrétaire du CLHSCT), Fabrice Charles, Isabelle Lagrange, Suppléants sans droit de vote : Pascal Grosset, Xavier Kessler,	
Représentants du personnel FO : Titulaires : Mathieu Brochot Suppléants avec droit de vote : Thierry Berthier	
Représentant du personnel FSE: Titulaire : Daniel Sotty, Suppléant sans droit de vote : David Barret	
Membres de droit : Frédéric Boisson, conseiller prévention Didier Dieudonné, ISST	
Experts administration : Corinne Lecocq SMAP Régine Giret SG Valérie Ravet SG Carole Devallez, DUTI Déborah Perrot , UTI Val de Loire Ophélie Laforêt, assistante sociale Lindsay Chan-Tung, secrétaire générale adjointe (présente pour partie)	
Expert syndicats : Jean-Baptiste Carpentier, FO	
Excusés : Nathalie Vincent, UTI Bourgogne Ophélie Habermayer, SMAP Benoît Jacotot, CFDT Florian Rodot, CGT Pascal Canterini, FO Cyrille Lejeune, FO	
Copie : /	

Ordre du jour

Point pour avis

1. Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2020

Points pour information

2. Rapports du secrétaire du CLHSCT 2019 et 2020
3. Impact RH de la réorganisation des UTI VL et LS (CMAC)
4. Actualisation du règlement intérieur (SG)
5. Programmation des bâtiments courants en 2021 (SG)
6. Formalisation de l'enquête CLHSCT sur le secteur de Tonnerre (pas de documents transmis)
7. Calendrier social 2021 (SG)
8. Groupe de travail agression (MSP) (pas de documents transmis)
9. Sujet amiante (SMAP) (pas de documents transmis)
10. Tableau de suivi des décisions prises en CLHSCT (SG)
11. Questions diverses

Le Comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni le lundi 11 janvier 2021 à 9h30 sous la présidence de M. Bertrand Specq, directeur territorial. Ce CLHSCT extraordinaire est organisé en visioconférence et audioconférence compte tenu des mesures de confinement liées à l'épidémie de Coronavirus.

Le quorum est vérifié. Le CLHSCT peut se tenir.

Bertrand Specq demande s'il y a des déclarations liminaires.

La CFDT et la FSE procèdent à la lecture de leur déclaration liminaire (ci-jointes).

Bertrand Specq reprend les points soulevés dans les déclarations liminaires de la CFDT et de la FSE pour y répondre.

Bertrand Specq constate qu'il y a un réel décalage entre les projets pour VNF avec la modernisation, la régénération, l'automatisation, la téléconduite et ce que souhaitent les agents qui parlent de proximité, de réparation du réseau, du maintien des effectifs, de la mécanisation pour réduire la pénibilité. Ces deux visions ont du mal à se rejoindre. Il faut donc expliquer et avancer ensemble. Bertrand Specq rappelle qu'il reste à l'écoute des attentes des agents.

Bertrand Specq ajoute concernant la sécurité des agents de la DTCB et notamment au regard de la spécificité de certains barrages notamment ceux de l'Yonne que c'est la préoccupation première du directeur et de la direction. Bertrand Specq salue le travail de Frédéric Boisson et de l'équipe sécurité prévention qui est considérable.

Virginie Pucelle réaffirme que la direction est effectivement très attentive aux demandes des représentants des personnels et aux attentes des agents. Ce n'est pas parce que ces points ne sont pas repris à chacune des instances qu'un travail n'est pas mené.

La direction remercie la participation de Didier Dieudonné. Cela montre aussi que la sécurité est l'un des enjeux de VNF.

Didier Dieudonné indique porter au plus haut point avec le soutien des directeurs territoriaux le sujet de la sécurité et de la santé. Concernant le sujet particulier des barrages manuels, c'est un sujet de préoccupation pour tous.

La CGT signale qu'il est inacceptable les accidents ne soient pas remontés à Dijon. La CGT dénonce aussi les incohérences dans les rapports qui indiquent un nombre d'accidents plus élevé sur certaines UTIs et beaucoup moins sur d'autres. La CGT ajoute que cela fait plusieurs fois qu'elle alerte. Cela provient du fait que les informations ne remontent pas. C'est dernièrement le cas avec une chute à l'eau qui n'a pas été remontée. Tout accident doit être signalé y compris si l'agent n'a rien. La remontée de ces accidents permet de montrer les risques qui existent. Cela permet aussi d'alerter la direction générale de la dangerosité des ouvrages de la DTCB.

Suite à la chute de l'agent dans l'eau, la direction locale a décidé d'accrocher les agents aux bateaux de manœuvres sauf que des bateaux de manœuvre, il y en a qui coulent. Les agents ne sont vraiment pas rassurés.

Bertrand Specq est d'accord avec ces propos. Il n'est pas normal que ces accidents ne remontent pas. Bertrand Specq indique qu'il va être procédé à un rappel à la règle. C'est intolérable.

Virginie Pucelle indique qu'elle va rappeler les consignes auprès des responsables des UTIs. Virginie Pucelle n'était pas au cours de cet accident.

Frédéric Boisson indique qu'il a appris cette chute à l'eau ce matin. Bien souvent c'est le secrétaire du CLHSCT qui est au courant qui lui transmet l'information. MSP devrait être informée soit le jour même soit le lendemain. La procédure a été déjà été diffusée notamment dans des flashes info. Frédéric Boisson indique qu'il va faire un rappel par un message à tout le monde.

Frédéric Boisson rappelle l'importance de signaler tous les accidents ou incidents même s'il n'y a pas de jours d'arrêt. Si MSP n'a pas ces informations, il n'est pas possible de réévaluer le document unique. Si le risque de chute à l'eau figure dans le document unique, il n'est pas prévu de dispositions spécifiques en l'absence de signalement d'accident.

La CFDT demande s'il est possible de mettre en place une balu pour les membres du CLHSCT qui permettrait d'informer directement les membres de tous accidents, incidents ou autres relevant des attributions du CLHSCT.

Bertrand Specq demande à Frédéric Boisson de contacter d'autres DT notamment la DT de Strasbourg pour examiner ce qu'il existe et les dispositifs mis en place.

Didier Dieudonné rappelle l'importance de connaître les accidents et les incidents. Avoir une connaissance des accidents et incidents permet d'établir une analyse des causes précises. Didier Dieudonné indique que le sujet de la prévention et de la sécurité doit être un sujet de management. Il faut inculquer une culture de la sécurité à tous les niveaux.

La CGT ajoute que beaucoup d'outils existent déjà pour faire remonter les accidents ou incidents. Il faut davantage sensibiliser les personnels.

Bertrand Specq ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question d'outils, mais il s'agit aussi d'une question de culture.

L'ordre du jour est abordé.

Point pour avis

1. Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2020

La CFDT demande que soit ajouté David Philippe Pereira dans la liste des présents et de modifier le syndicat d'appartenance de David Barret qui n'est pas un représentant du personnel CFDT. La CFDT demande que soit mis les commandes au lieu de la commande.

Sous réserve des modifications demandées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Points pour information

2. Rapports du secrétaire du CLHSCT 2019 et 2020

Franck Senée secrétaire du CLHSCT présente son rapport.

Franck Senée indique que son activité de secrétaire de CLHSCT est étroitement liée avec les fonctions qu'il occupe actuellement au sein de l'UTI Nivernais / Yonne en tant que correspondant hygiène-sécurité.

Franck Senée précise qu'au cours de ces deux dernières années, il a participé à 19 CLHSCT, 7 en 2019 dont 3 liés à la création de la DIMOA, 12 en 2020. En 2020, ce nombre élevé de CLHSCT est lié à la crise sanitaire avec la mise en place de l'organisation du confinement (Plan de Continuité d'Activité), du déconfinement et des mesures sanitaires à organiser.

Franck Senée indique qu'il a participé à une visite CLHSCT en janvier 2020 sur le site de Joigny où l'implantation des algecos ne permettait pas le raccordement des eaux usées à celles de la CMS ce qui provoque, de fait, le non-raccordement direct à l'eau potable. D'où des problèmes d'eaux qui croupissent à certaines périodes de l'année. Franck Senée ajoute qu'il a également participé à 2 enquêtes CLHSCT : l'une sur les ateliers de St Martin en juin 2019 due à des problèmes entre encadrants et agents et une sur le CEMI de Nemours en novembre 2020 due également à des problèmes entre encadrants et agents mais aussi des conflits entre agents.

Franck Senée poursuit en indiquant qu'en tant que secrétaire de CLHSCT, il a visité 3 sites, à la demande d'agents :

- Les algecos de Joigny. Suite à cette visite, il a demandé auprès du président du CLHSCT, en instance d'organiser une visite ;
- Les serres d'Amilly : suite au changement de site, certains travaux prévus n'étaient pas réalisés alors qu'ils devaient l'être et l'implantation de mobilier et de matériel n'était pas judicieux pour les agents. Franck Senée a demandé une visite de CLHSCT qui est toujours en attente.
- Le point d'appui de Marigny le Cahouët : Franck Senée indique que certains agents lui avaient demandé de venir voir leurs locaux et leurs conditions de travail. Les locaux

étaient trop petits, vu le nombre de personnes qui y travaillaient et les moyens matériels étaient insuffisants. Un seul véhicule pour 9 /10 agents. Franck Senée a donc alerté le président du CLHSCT sur ces problèmes. Un Algéco devait être rajouté.

Franck Senée précise les difficultés rencontrées pendant ces 2 ans, des difficultés à faire mettre par moment des points à l'ordre du jour des instances, certainement dû à des problèmes de communication. Les interlocuteurs ayant changé plusieurs fois, il faut remettre en place une organisation. Franck Senée indique que cela semble s'améliorer avec Régine Giret avec la mise en place d'une procédure qui fonctionne correctement.

Franck Senée ajoute qu'il a des fois des difficultés de communication avec les autres organisations syndicales, pour l'établissement des ordres du jour ou les questions à faire remonter. Les mails restent sans réponse.

Bertrand Specq remercie Franck Senée. Bertrand Specq retient de son intervention le nombre de signalements que Franck Senée a pu faire et le nombre de ses déplacements. Bertrand Specq ajoute qu'il a pris note des questions pour le point d'appui de Marigny le Cahouët et les serres d'Amilly. Il y sera répondu en séance.

Déborah Perrot intervient sur les travaux d'Amilly. Fin 2020, il restait à poser une passerelle entre les bungalows pour circuler en toute sécurité. Une visite a été faite avec Arnaud Barré fin septembre, début octobre pour dimensionner la passerelle. La passerelle a été commandée, la livraison est prévue très prochainement.

Déborah Perrot indique que la demande des agents d'installer un éclairage avec détecteur de mouvement va être commandée en début d'année.

FSE demande des renseignements sur le point d'appui de Vandenesse pour lequel des algécos devaient être commandés.

Virginie Pucelle indique que l'ensemble des autres travaux à Amilly a été réalisé avant la crise sanitaire. Virginie Pucelle ajoute que pour l'UTI Bourgogne la commande des algécos pour le PA de Vandenesse et Marigny le Cahouët est faite. Les permis de construire ont été demandés.

Frédéric Boisson indique que le tableau de suivi des décisions du CLHSCT reprend ces points. C'est un outil important qui permet de connaître l'évolution des situations.

Bertrand Specq propose que ce tableau soit mis en début de séance pour les prochains CLHSCT.

La CGT demande pour les visites qui avaient été prévues de définir des dates.

Frédéric Boisson en prend note.

Bertrand Specq remercie Franck Senée pour son rôle joué en tant que secrétaire du CLHSCT et son investissement professionnel. Bertrand Specq demande suite à l'intervention de M. Senée que les organisations syndicales répondent aux mails du secrétaire du CLHSCT y compris quand cela émane de l'administration.

Bertrand Specq donne la parole à Karine Simonnot pour faire un point sur la mise en place de l'enquête CLHSCT de Tonnerre.

Karine Simonnot indique que les personnes qui vont participer à cette commission ont été identifiées. La réunion préparatoire à cette enquête a lieu le 13 janvier prochain ; elle permettra d'établir le calendrier et les modalités d'organisation.

La CFDT demande que lors de l'enquête CLHSCT sur Tonnerre, il soit également interrogé des personnes de Pont de Pany.

Bertrand Specq accède à la demande.

La CGT indique que sur Tonnerre, c'est la deuxième enquête en 5 ans. Des problèmes n'ont donc pas dû être résolus lors de la première enquête.

Karine Simonnot tient à souligner qu'entre les deux enquêtes les acteurs ont changé. Il faut attendre les résultats de l'enquête avant de pouvoir dire si les problèmes sont les mêmes.

La CGT indique que tous les agents n'ont pas changé.

3. Impact RH de la réorganisation des UTI VL et LS (pour information)

Corinne Lecocq rappelle le contexte. L'étude est liée au projet de réorganisation et de rapprochement des UTI VL et LS. Corinne Lecocq reprend certains points du document transmis aux membres du CLHSCT.

L'étude a dressé une description de l'organisation existante avec les ETP puis une présentation de l'organigramme cible de l'UTI fusionnée. Ce document ne prend pas en compte les personnels d'exploitation et de maintenance qui sont présents au sein des CEMI et des CMS car ils ne sont pas impactés.

La fusion des 2 UTI génère une suppression de 4 postes. 3 postes qui sont non vacants avec 1 poste secrétariat/accueil – UTI VL ou LS, 1 poste référent RH - UTI VL ou LS et 1 poste chargé de gestion budgétaire – UTI VL ou LS (poste UTI VL vacant au 1^{er} semestre 2021). 1 poste vacant supprimé, celui de responsable de l'UTI Loire Seine.

A ces 4 suppressions de postes, s'ajoutent 11 modifications. Les modifications portent sur le périmètre géographique d'intervention qui s'étendra au territoire couvert par les deux UTI actuelles. Pour les 2 postes d'adjoint au responsable d'UTI la modification concerne le périmètre géographique ainsi que les missions.

Les 10 postes non vacants modifiés sont : 1 poste de responsable de l'UTI VL, 2 postes de responsables adjoints d'UTI, 1 poste secrétariat/accueil – UTI VL ou LS, 1 poste référente RH - UTI VL ou LS, 1 poste de chargé de gestion budgétaire – UTI VL ou LS, 3 postes de chargés d'ingénierie - 1 UTI VL – 2 UTI LS, 1 référent terrain domaine - UTI LS.

1 poste vacant est modifié. Cela concerne le poste de chargé d'ingénierie – UTI VL

Au total 15 postes sont impactés par le projet de fusion des deux UTI (suppression ou modification). Il s'agit de la description de l'organisation cible dans le cadre de la fusion des 2 UTI.

Corinne Lecocq précise la mise en place d'une organisation transitoire. La modélisation cible de l'organisation, du dimensionnement en ETP et du pyramidage de la nouvelle UTI fusionnée ne pourra pas être opérationnelle à la date de la fusion. L'objectif est de converger au gré des mobilités, vacances de poste ou des choix de pré positionnement des agents vers cet objectif.

La période transitoire aura pour ambition de « basculer », au fur et à mesure de la vacance des postes, vers l'organisation cible. Les postes vacants seront publiés dans la cible.

Corinne Lecocq présente ensuite l'implantation géographique de l'UTI fusionné. Le siège de l'UTI est fixé à Briare. Ce choix est adossé à un projet immobilier de valorisation du site de Briare.

Les postes concernés – au siège de l'UTI – sont les suivants : le poste de responsable de l'UTI, les 2 postes d'adjoint au responsable d'UTI, le poste de secrétariat/accueil, le poste de référent RH, le poste de chargé de gestion budgétaire, le poste de chargé de logistique, les 2 postes de chargé de prévention. Il s'agit de l'organisation cible du siège de l'UTI.

Concernant le pôle technique de l'UTI, il est fixé à Nevers. Les postes concernés sont le poste de responsable de pôle, le poste de chargé immobilier/développement, les postes de chargé infrastructure et d'informatique industrielle et le poste de référent technique.

Les implantations des CEMI, CMS et antennes et PA demeurent inchangés.

Corinne Lecocq ajoute que le principe est qu'aucune mobilité géographique n'est imposée. Les postes de l'UTI seront publiés au fur et à mesure des vacances constatées selon la cible décrite ci-dessus.

Corinne Lecocq poursuit par la description de l'évolution des postes. Les deux postes d'adjoint au chef d'UTI sont modifiés sur le périmètre géographique et fonctionnel. Les deux adjoints au chef d'UTI (1 B+/1 A) seront repositionnés, soit dans le nouvel organigramme cible de l'UTI, soit sur poste vacant au sein de la DTCB, en accord avec leurs souhaits et aspirations.

Un des deux postes de secrétariat/accueil d'UTI est supprimé. Le second est modifié sur le périmètre géographique couvert. L'agent sera également repositionné sur un nouveau poste, soit dans le nouvel organigramme cible de l'UTI, soit sur poste vacant au sein de la DTCB, en accord avec son souhait et aspiration.

Concernant le poste de référent RH en UTI, l'organisation cible prévoit un seul poste pour la nouvelle UTI fusionnée. Au titre de l'organisation transitoire, les 2 postes seront maintenus, tant que les outils de gestion RH ne seront pas totalement dématérialisés.

Un des deux postes de chargé de gestion budgétaire est supprimé. Le second est modifié sur le périmètre géographique couvert. Un des deux agents quittera ses fonctions au cours du 1er semestre 2021. L'organisation cible prévoit 1 ETP catégorie B pour un poste de gestionnaire budgétaire. Les deux agents (1 C/ 1 B) seront repositionnés soit dans le nouvel organigramme cible de l'UTI, soit sur un poste vacant au sein de la DTCB, en accord avec leurs souhaits et aspirations.

Pour les autres postes modifiés seul le périmètre des missions est modifié. Les missions exercées s'étendent sur l'ensemble du territoire de la nouvelle UTI et non plus celui de l'UTI Val de Loire ou Loire Seine.

Corinne Lecocq présente le point consacré au diagnostic des compétences. Le diagnostic des compétences sera à conduire à l'issue du processus de pré positionnement en fonction des compétences détenues par l'agent et des compétences attendues sur le poste sur lequel l'agent est pré positionné. L'acquisition des compétences se fera dans un cadre classique d'appui à la prise de poste.

En cas de changement de métier, un plan de professionnalisation individualisé sera mis en place pour accompagner l'agent dans l'acquisition des compétences liées à son nouveau poste.

Il appartient à chaque manager d'établir cette évaluation des compétences lors de la prise de poste des agents.

Concernant les impacts sociaux, Corinne Lecocq précise que quel que soit le nouveau service de rattachement de l'agent et son implantation géographique, aucun changement de résidence administrative n'est imposé.

De même, les régimes indemnitaires sont maintenus, comme prévu par les textes en cas de réorganisation. Ce maintien est garanti jusqu'au 1^{er} changement de poste volontaire de l'agent suivant le pré positionnement. Corinne Lecocq présente les régimes indemnitaires qui peuvent être concernés.

Pour la NBI, aucun agent n'est concerné, pour la PTETE : aucun impact. 2 postes qui sont simplement modifiés, sans perte de responsabilité ni changement de mission. Pour l'ISS : 1 agent groupe 4 sur emploi fonctionnel Chef de subdivision est concerné. Pour la RIFSEEP : aucun impact. Pour les agents de catégorie C, le groupe de classement du poste dépend du grade de l'agent. Donc maintien en Gr1 pour tous les agents. Pour la NAO : aucun impact. Pour la prime métier OPA : en cours d'expertise.

Concernant les mobilités, il y a un projet de mobilité externe au 1er semestre 2021 et un deuxième qui est en cours de réflexion qui n'était pas connu au moment de l'étude d'impact RH.

Corinne Lecocq indique que des postes sont impactés hors processus de fusion des deux UTI, des impacts induits par la convergence vers la cible organisationnelle des UTI,

et notamment la professionnalisation des filières métiers, conformément au macro-organigramme validé en CTUP du 22/09/2020. Les agents concernés par ces évolutions seront inclus dans le périmètre du pré positionnement et bénéficieront des mêmes garanties et dispositifs d'accompagnement que les agents impactés par la fusion.

Corinne Lecocq présente les postes qui sont concernés. Il s'agit de la suppression d'un des deux postes de chef d'équipe des PA de l'UTI Val de Loire (PA Marseilles, St Satur, Garnat, Decize, Verville) (Cercy la Tour, 1 C3 poste vacant). A titre transitoire, les agents proches d'un départ retraite (< 3ans) pourront être maintenus sur leur poste s'ils le souhaitent. Il s'agit également de la suppression des postes de secrétariat de CEMI (CEMI Briare, Saint Satur). A titre transitoire, 1 agent proche d'un départ retraite (< 3ans) pourra être maintenu sur son poste s'il le souhaite. Cela concerne également la suppression du poste de chargé de modernisation. Il y a également la modification du poste de responsable du Pôle eau et environnement, la modification du contenu des missions des postes de responsables et responsables adjoint de CEMI, la modification du poste assistant pôle ingénierie qui évolue en un poste de référent technique.

Corinne Lecocq poursuit avec la présentation des dispositifs d'accompagnement.

Au niveau financier, la fusion des 2 UTI ouvre droit au bénéfice de la prime de restructuration de service (PRS), de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, de l'indemnité de départ volontaire (IDV), à l'indemnité temporaire d'accompagnement (ITA). Les agents peuvent également solliciter une rupture conventionnelle.

Il y a également la mise en place d'un accompagnement managérial.

La mission d'accompagnement au changement sera chargée d'écouter, de conseiller et d'accompagner tant les agents que le service et les managers dans la mise en place de cette réorganisation, avec trois approches : individuelle, collective et organisationnelle.

La vigilance du réseau des assistantes sociales sera attirée afin d'exercer une veille sur des éventuelles difficultés.

Le pôle recrutement-formation du SG sera mobilisé pour prendre en compte les besoins en formation.

Les managers seront également très attentifs et à l'écoute de leurs agents afin de permettre à chacun une appropriation du changement et une acculturation réussie à la nouvelle organisation.

Enfin, en raison d'une implantation géographique des agents qui pourra être distancée, une formation spécifique sur le management à distance sera mise en place pour tous les managers concernés.

Corinne Lecocq conclut en rappelant la communication mise en place pour présenter ce projet aux agents et rappelle que ce projet a également été présenté en CLHSCT et CTUP.

FSE demande pour les postes de chef qui vont être supprimés, comment sera désigné celui qui devra partir.

Corinne Lecocq indique que lors de la phase de préposition, un entretien individuel sera mené avec chaque agent qui permettra de connaître les vœux de chacun et de proposer des solutions adaptées.

FSE demande quelle est la procédure mise en place si deux agents d'un PA veulent rester.

Corinne Lecocq indique que cela s'étudiera en fonction de la situation de ce PA. Chaque agent sera reçu et leurs projets étudiés.

Bertrand Specq indique que l'objectif c'est que cela se passe bien. Les agents seront écoutés et des solutions recherchées en fonction de leurs aspirations et projets.

La CGT demande si les chefs d'équipe concernés par la suppression de leur poste hors fusion seront bien concernés par la conservation de leur PTETE actuelle.

Corinne Lecocq répond que les mêmes dispositions et les mêmes garanties sont appliquées à ces agents.

La CFDT demande des explications sur le nombre de postes impactés. A l'UTI VL lors d'une présentation il avait été dit qu'il y avait 29 postes, et dans le document il y en a 27, donc 2 postes vacants sont supprimés. Concernant l'UTI LS il avait été annoncé 32 postes, et maintenant il y en a 31. Au total, 3 postes sont supprimés. La CFDT ajoute qu'on passe théoriquement de 61 personnes à 53. Cela fait moins 8. La CFDT demande les organigrammes à fin 2020 et les organigrammes vers lesquels on veut tendre.

Déborah Perrot répond qu'il faudra effectivement comparer l'organigramme 2020 et les nouveaux organigrammes.

Virginie Pucelle indique que cette présentation sera faite avec l'organigramme 2020 et l'organigramme cible chiffré avec les postes vacants. Virginie Pucelle ajoute que ce point sera présenté au prochain CLHSCT.

FO indique qu'il n'y a pas de visibilité sur les postes sur lesquels les chefs d'équipe pourront se positionner, les évolutions possibles. FO demande qu'il soit également tenu compte de la charge de travail qui repose sur les agents, situation aggravée par le non remplacement des agents qui partent. Cela crée des tensions et de la souffrance au travail.

Déborah Perrot indique qu'elle a rencontré les chefs d'équipe de VL, de Saint Satur, de Decize, durant le mois d'octobre. D'autres rendez-vous sont calés pour leur présenter l'ensemble des dispositifs. Au cours de ces entretiens, certains ont annoncé un départ à la retraite à une échéance de trois ans. Déborah Perrot ajoute que cela a été entendu et que leur situation sera préservée.

Virginie Pucelle intervient concernant la charge de travail en lien avec des effectifs qui se réduisent d'une année sur l'autre. C'est un sujet qui concerne toutes les UTI et qui n'est pas propre à l'UTI VL et l'UTI LS et à ce projet. C'est pour cela que l'audit des UTI a été fait pour rechercher des principes de macro organisation qui puissent apporter des solutions face à ces contraintes de schéma d'emploi. L'un de ces principes est notamment la professionnalisation des filières métiers afin d'éviter qu'un agent ait trop de domaines à gérer. A cela doit s'ajouter la simplification des procédures.

Il est décidé de modifier le déroulement de l'ordre du jour et de poursuivre par le point 6.

6. Formalisation de l'enquête CLHSCT sur le secteur de Tonnerre (pour information)

Karine Simonnot indique que la réunion de préparation est donc prévue le 13 janvier prochain. Les entretiens sur site se dérouleront soit fin janvier soit début février.

Bertrand Specq indique qu'il se rendra à Tonnerre pour expliquer les raisons de cette enquête CLHSCT.

La séance est suspendue à 13 heures.

La séance reprend à 14 heures.

4. Actualisation du règlement intérieur (pour information)

Karine Simonnot présente le document transmis aux membres du CLHSCT qui est un avenant au règlement intérieur (RI). Le RI 2020 court toujours. Ce document sera évoqué pour avis dans le cadre du CTUP. Ce document a pour but de réviser le RI pour deux raisons.

Il intègre les modifications proposées suite au RI tour et intègre les modifications suite à l'évolution des textes réglementaires.

Suite au RI tour, cet avenant apporte soit des explications complémentaires, soit des actualisations. Les termes responsables d'UTI sont remplacés par chefs de service et l'acronyme du ministère est actualisé.

Il s'agit également à travers ce document d'actualiser le RI 2020 au regard des évolutions réglementaires. Cela concerne 3 points. Le 1^{er} point concerne l'actualisation des absences minorant les jours RTT. Le 2^{ème} point est le compte épargne temps qui a été modifié en 2020 pour tenir compte de la crise sanitaire. Le 3^{ème} point concerne les congés bonifiés avec la prise en compte du décret du 2020-851 du 2 juillet 2020.

Karine Simonnot précise qu'un second avenant interviendra en cours d'année. Il apportera des explications sur des points qui sont remontés au cours des deux dernières rencontres avec les UTI lors du RI tour et qui n'ont pas pu être intégrés dans cet avenant en raison du calendrier d'élaboration de ce document et la tenue en décembre de ces réunions.

Karine Simonnot annonce la diffusion prochaine d'une foire aux questions qui reprend toutes les questions soulevées au cours de ce RI tour.

La CFDT demande que lors de l'embauche des saisonniers et des CDD leurs conditions d'emploi leur soient expliquées, notamment les 17 heures supplémentaires.

Karine Simonnot indique qu'une réunion comme chaque année sera organisée en février pour rappeler les conditions d'emploi des saisonniers.

Régine Giret indique que la partie consacrée au télétravail renvoie à l'annexe 16 qui intègre la décision du directeur général qui comprend des dispositions transitoires durant la période du 1^{er} octobre au 31 mars 2021.

5. Programmation des bâtiments courants en 2021 (pour information)

Lindsay Chan-Tung présente le sujet. Ce thème est composé de deux grandes parties. Une partie sur les grosses opérations immobilières qui correspondent à des opérations d'un montant supérieur à 100 000 € hors taxe et une enveloppe appelée bâtiments courants qui correspond au Gros Entretien et Réparation (GER). C'est l'enveloppe courante des bâtiments pour les réparations.

Il y a aujourd'hui une grosse opération sur PA d'Auxerre sud, opération portée par la DIMOA. Il reste à faire pour cette année le dossier d'engagement budgétaire (DEB), qui sera mis en place par le nouveau responsable du PIL Dominique Frenay en février.

Pour ce qui est de l'enveloppe des bâtiments courants, le siège avait une enveloppe sur la partie GER de 1, 5 millions. Les besoins de la DTCB étaient de 1 million. Le siège a demandé à la DTCB de revoir sa programmation immobilière pour correspondre à la délégation prévisionnelle.

Cette année la dotation est de 400 000 €. La priorisation des travaux a été étudiée avec les UTI sur la base de plusieurs critères. Les critères étaient la relance d'opérations qui n'ont pas pu être lancées en 2020 ou qui n'ont pas pu être terminées.

Le deuxième critère est la sécurisation des sites notamment sur la partie structures, les mesures anti effraction et la mise aux normes électricité. Il a également été pris en compte des travaux liés à des isolations de toiture. Il a également été tenu compte du plan de charge des équipes en ingénierie au sein des UTI.

Ce sont ces critères qui ont permis d'établir la liste des opérations listées dans le tableau transmis aux membres du CLHSCT.

Lindsay Chan-Tung ajoute qu'en élément de contexte, la DTCB a beaucoup de charges à payer qui sont liées à des opérations qui n'ont pas pu être passées l'an dernier. Les artisans n'ayant pas pu intervenir sur les opérations en raison de la crise sanitaire. Les CP seront demandés au moment de l'accostage.

Lindsay Chan-Tung indique que sur l'UTI Saône Loire, il a été retenu des travaux sur des abris éclusiers notamment de Loddès. Pour Loire Seine, il a été retenu des travaux liés à la toiture du garage de CEMI de Briare et à la clôture du PA d'Ouzouer.

Pour l'UTI Bourgogne, il a été retenu des travaux liés à la sécurisation et l'anti intrusion notamment pour Tonnerre, des travaux divers liés à des remplacements de portes, de

chauffe-eau, et aussi en isolation pour le PA de Marigny, des travaux d'isolation sur la toiture de Montbard.

Pour l'UTI Nivernais –Yonne, il a été retenu des travaux prioritaires sur la CMS de Saint Martin ainsi que des travaux sur des abris éclusiers.

Pour l'UTI Val de Loire, il a été retenu des travaux liés à la réfection des toitures, des travaux d'électricité et de chauffage et la continuité des travaux liés aux toilettes sèches.

Lindsay Chan-Tung indique que l'enveloppe de 18 000 € non fléchés sera en grande partie utilisée pour terminer des travaux sur Nemours à la demande de la DIMOA.

La CFDT demande l'état d'avancement des décisions concernant la construction de bâtiments prévus tels que Digoin, Gévelard.

Virginie Pucelle indique qu'un budget n'a pas été demandé cette année parce que la phase de programmation n'est pas validée. L'une des difficultés est la capacité humaine en matière d'ingénierie. Virginie Pucelle ajoute que la direction a travaillé sur une stratégie immobilière globale à l'échelle de la DT qui est en cours de validation avec la direction du siège. Virginie Pucelle indique que dès qu'elle aura été validée, cette stratégie sera présentée en instance.

La CFDT alerte sur la nécessité d'avoir le budget d'accompagnement qui est indispensable. La CFDT ne validera pas le projet de modernisation s'il n'y a pas le fléchage de crédits destinés à l'accompagnement. Les crédits d'investissement ne suffiront pas si à côté il n'y a pas le budget pour l'ingénierie et le fonctionnement. La CFDT indique que ce discours va être porté au niveau national. La CFDT ajoute qu'il est inconcevable de prévoir un projet de modernisation et de régénération de cette envergure tout en subissant les baisses des effectifs. La CFDT regrette de ne pas avoir de chiffres sur les besoins de cet accompagnement.

La CGT demande s'il est possible de connaître l'avancement des travaux de Joigny. La CGT demande s'il est possible de rajouter un algéco.

Karine Simonnot indique que les travaux d'assainissement ont démarré. Pour ce qui est de la mise en place d'un nouvel algéco, la problématique est d'identifier le lieu où peut être posé algéco, car c'est une zone inondable.

La CGT indique qu'il est urgent d'agir sur ce site. Les effectifs ont doublé et les capacités et conditions d'accueil restent inchangées. La situation ne fait qu'empirer. Les agents compte tenu de la taille des locaux ne peuvent pas respecter les mesures de prévention COVID.

Frédéric Boisson indique que le tableau de suivi des décisions a été complété. Les travaux de raccordement ont été commandés fin 2020 et doivent être effectués dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2021.

Virginie Pucelle indique qu'il y a effectivement 2 problèmes sur ce site. Ce PA est en zone inondable donc l'installation d'un 2^{ème} algéco est très compliqué. L'obtention d'un permis de construire est très compromis en raison cette situation. Il y a aussi un sujet sur l'optimisation des bâtiments existants.

La CFDT demande que soit étudiée la possibilité d'occuper la maison éclusière d'en face de manière temporaire pour parer au plus pressé.

La CGT indique que ce midi, ils étaient à 9 pour manger dans 12 m2.

Virginie Pucelle indique que ce n'est pas possible alors qu'il y a un réfectoire juste à côté à la CMS. Il conviendrait que les agents se divisent plutôt sur deux sites que d'être agglutinés dans un algéco.

Frédéric Boisson indique qu'il faudrait que les agents déjeunent de manière décalée.

Virginie Pucelle rappelle qu'il y a des jauges à respecter. Il faut prévoir des prises de repas différées pour éviter que trop de personnes mangent en même temps. Les consignes COVID prévalent sur le reste.

FO demande que la direction intervienne pour que cela cesse. Cela est intolérable. Si la prise des repas en décalé n'est pas possible car les agents sont trop nombreux, il faut renvoyer les agents chez eux. Concernant les projets immobiliers, le manque de visibilité est anxiogène pour les agents. Il faudrait communiquer auprès des agents pour leur expliquer ce qui est en cours avec la mise en place d'une stratégie immobilière globale qui pourra être présentée une fois validée par le siège.

Virginie Pucelle indique qu'elle va faire un point avec les chefs des UTI sur le respect des mesures de prévention COVID.

La CFDT indique que la suppression des chefs d'équipe par point d'appui va aggraver la situation. Il n'y a aura plus d'encadrant sur le terrain pour accompagner les équipes et faire respecter le règlement intérieur et les mesures sanitaires.

La CFDT concernant le document diffusé sur les travaux prévisionnels indique que les travaux sur Saint Satur sont soldés. Ils ont été réalisés en 2020.

Lindsay Chan-Tung va échanger avec Déborah Perrot.

Virginie Pucelle indique que s'il y a des modifications à apporter, le tableau corrigé sera renvoyé aux membres.

7. Calendrier social (pour information)

Régine Giret indique que la date du 8 juin relative à une réunion RST va évoluer. Une nouvelle date va donc être proposée au cours de la réunion RST prévue le 15 janvier prochain. Suite à cette modification, le calendrier social déjà présenté en CTUP sera transmis à l'ensemble des membres du CLHSCT, du CTUP et du RST complété des dates de convocation et des dates d'envoi des documents.

8. Groupe de travail agression (MSP) (pour information)

Frédéric Boisson indique que le groupe de travail s'est réuni l'année dernière, le 12 octobre 2020, comme cela est indiqué dans le tableau de suivi des décisions. La 1^{ère} réunion a été la passation du dossier précédemment géré par Jean-François Vermenot à Xavier Kessler qui pilote ce groupe de travail.

Xavier Kessler précise que le groupe de travail a été impacté par la crise sanitaire ce qui a généré des reports de réunion. La 1^{ère} réunion en octobre dernier a permis de lister et de cadrer les actions qui vont être mises en place. Il s'agit d'identifier les problèmes et d'y apporter de manière rapide des solutions. Xavier Kessler remercie la mobilisation des membres qui y participent, le service juridique, le service communication, Corinne Lecocq, les assistantes sociales et Frédéric Boisson.

La prochaine réunion a lieu le 18 janvier prochain. Cette réunion sera essentiellement consacrée à la mise en place d'une signalisation sur les bords des canaux pour amener un support d'information pour les agents et expliquer le fonctionnement d'un canal, par exemple la mise en place de panneaux B0.

Xavier Kessler demande s'il est possible de bénéficier d'un budget ponctuel afin d'assurer la mise en place des actions décidées.

Xavier Kessler indique que pour le prochain CLHSCT il pourra présenter un point précis et articulé sur tout ce qui va être mis en place.

Bertrand Specq demande s'il a estimé le budget. Xavier Kessler indique qu'à ce jour, rien n'est encore estimé. Il indique également qu'il va préparer un sondage auprès des managers pour connaître leurs besoins. Il en fera retour auprès de la direction.

Bertrand Specq indique que Virginie Pucelle relaiera auprès des UTI, les questionnaires pour qu'ils remontent leurs besoins, il précise également que s'il y a besoin d'aide pour estimer le budget, il sera présent. Bertrand Specq salue le travail réalisé et rappelle que le groupe de travail peut compter sur le soutien de la direction. Au niveau budgétaire, des solutions seront trouvées.

La CGT indique qu'effectivement la mise en place de panneaux B0 c'est important. Un des gros problèmes sur les chemins de halage ou des voies vertes c'est la circulation de véhicules qui n'y sont pas autorisés. La CGT cite pour exemple les pêcheurs. La CGT demande que des solutions soient proposées.

Bertrand Specq rappelle que des travaux avaient été entamés avec la fédération de pêche interrompus pendant la crise sanitaire. Cette remarque est notée.

Virginie Pucelle demande que soit inscrit lors d'un prochain CLHSCT la présentation des travaux du groupe de travail. Elle demande à Xavier Kessler et Frédéric Boisson de faire savoir en fonction de l'avancement des travaux du groupe à quel CLHSCT ce point peut être inscrit à l'ordre du jour.

Xavier Kessler indique qu'un autre dossier est celui du harcèlement sexuel et du harcèlement moral. Il faut que ce soit un dossier porté au niveau national.

Bertrand Specq ajoute que c'est un fléau de la société qui ne doit pas avoir cours à la DTCB. La direction apporte tout son soutien sur les actions qui pourront être mises en place.

9. Sujet amiante (pour information)

Frédéric Boisson indique que la dernière présentation a eu lieu le 17 juin 2019.

Concernant la mise en œuvre de l'instruction amiante, Frédéric Boisson rappelle que le référent amiante à la DTCB était Nathalie Vincent. Corinne Lecocq prend le relais. Frédéric Boisson rappelle que le rôle du référent consiste à transmettre les informations du réseau national aux différents services concernés.

Pour déployer l'instruction amiante au niveau des bâtiments, il y a le pôle immobilier pour les bâtiments, et pour les ouvrages et les interventions en régie, il s'agit du SEMEH.

Frédéric Boisson porte les éléments d'informations suivants. La base AGRAM est renseignée par les chargés d'opération ingénierie. Cette base sert pour programmer les opérations, aider à l'établissement du budget, assurer l'archivage et la traçabilité de ce qui est fait. Le siège (DIEE) en retire des indicateurs qu'il transmet au COMEX.

Frédéric Boisson à partir de ces données, fournit les informations suivantes. Concernant les bâtiments, au 07/02/2020, sur 1002 biens, 342 analyses ont été effectuées. 160 avec présence d'amiante, 180 avec absence d'amiante.

Concernant les ouvrages, en lien avec le recensement de la base de données, Frédéric Boisson précise que pour une année donnée, cela concerne les ouvrages déclarés en chômage pour la DTCB et la déclaration est faite par secteur. Au 07/02/2020, sur 373 ouvrages, 67 analyses ont été effectuées : 11 avec présence d'amiante, 56 avec absence d'amiante.

Frédéric Boisson ajoute que le siège est en train de revoir la construction des indicateurs.

Frédéric Boisson poursuit par la présentation des actions de sensibilisation. Les personnels cibles pour bénéficier de formation sont les encadrants, le pôle logistique et immobilier, le pôle ingénierie, le pôle domaine, la DIMOA.

En 2018 : première année de sensibilisation, il y a eu 13 sessions organisées avec 135 participants.

En 2019 : 2 sessions de sensibilisation des nouveaux arrivants organisées et 19 participants

En 2020 : 3 sessions de sensibilisation des nouveaux arrivants organisées et 31 participants

En 2021 : 3 sessions programmées de sensibilisation des nouveaux arrivants avec entre 20 et 25 participants. La première est programmée le 26 janvier.

Frédéric Boisson poursuit par un rappel des faits qui se sont produits au PA de Clamecy.

Sous l'initiative du chef de CEMI, deux agents interviennent les 16 et 17 juillet 2020, pour nettoyer les toits en fibro-ciment amiantés de l'atelier du PA de Clamecy pour les débarrasser d'une couche de mousse importante à l'aide d'un nettoyeur haute pression et d'une nacelle. Frédéric Boisson précise qu'il a récupéré le compte rendu de Christian Génix qui est intervenu.

Le 1^{er} constat de fait est l'absence totale de plan de prévention ou de documents d'analyses des risques professionnels. Non prise en compte de la présence connue d'amiante. Le repérage n'a pas été effectué.

Frédéric Boisson précise qu'une alerte a été effectuée le 4 août 2020, un technicien, averti par des agents de la réalisation de ce chantier, alerte sa hiérarchie de la situation. La direction de l'UTI NY prévient la direction de la DT de cet incident et demande parallèlement à MSP de se prononcer sur la marche à suivre et les consignes à appliquer. Le chantier est alors isolé avec interdiction de pénétrer dans le périmètre du chantier.

Le 5 août 2020, le chef du pôle exploitation se déplace sur site et recueille les témoignages et informations. Le 7 août 2020, Christian Génix se déplace sur site en vue d'établir un rapport sur cet incident et de vérifier la mise en œuvre des préconisations de sécurité. Le 8 septembre 2020, les résultats des mesures d'empoussièrement effectuées en extérieur et à l'intérieur des locaux sont en dessous des 5 fibres par litre et écartent les risques de contamination.

Frédéric Boisson présente les travaux qui ont été décidés. Le retrait de l'amiante et le remplacement des plaques sont confiés à une entreprise spécialisée SS4 avec un début des travaux le 10 décembre 2020 et une fin des travaux le 6 janvier 2021.

A partir du 06/01/2021, le bâtiment est alors à nouveau accessible. Une réunion sera organisée avec la direction afin de débriefer avec les agents et la hiérarchie sur cet incident. Cette réunion reste à programmer.

Bertrand Specq remercie Frédéric Boisson pour ce travail.

La CGT demande quelles sont les suites données quand par exemple il est fait des détectations de peinture contenant du plomb sur des gardes corps. Ces recherches ont-elles été poursuivies sur d'autres secteurs que celui de l'Armançon. Concernant l'amiante, la CGT souhaite connaître l'état d'avancement des fiches de suivi post professionnels. LA CGT demande si les agents partant en retraite sont bien informés de leur droit concernant les rendez médicaux auxquels ils peuvent prétendre.

Frédéric Boisson concernant le plomb indique qu'une réponse a déjà été apportée. Frédéric Boisson ajoute qu'il faut prendre les mêmes règles qu'avec l'amiante. Il n'y a pas de ligne de l'établissement qui indique les mesures à prendre

Karine Simonnot intervient sur le suivi post professionnel. Une procédure interne a été établie avec les services de la DTCB pour remettre aux agents partant en retraite la fiche qui retrace leurs éventuelles expositions afin de la présenter au médecin pour qu'il évalue les éventuelles mesures de suivi médical à mettre en place. Cela a débuté en cette fin d'année. C'est une action mise en œuvre de manière concertée par les bureaux GAP et DSAS.

La mise en œuvre de cette procédure avait été présentée en réunion RST.

La CFDT demande que les analyses soient portées à la connaissance des agents par voie d'affichage. La CFDT demande qui a accès à la base AGRAM.

Frédéric Boisson répond que c'est une réponse qui pourra être apportée par le référent amiante.

La CGT demande si dès lors qu'il y a des travaux, une recherche d'amiante est effectuée.

Frédéric Boisson répond par l'affirmative avec la mise en place d'un marché spécifique à cela.

Corinne Lecocq indique que le risque peut exister sur des travaux effectués en régie.

Frédéric Boisson indique que tous les encadrants ont été formés et que les règles à appliquer avant travaux leur ont été données.

Corinne Lecocq ajoute que c'est la culture de la prévention et la culture du risque à développer. Les mesures de prévention sont diffusées, il faut qu'elles soient appliquées.

Bertrand Specq souligne que beaucoup de choses ont été faites comme cela a été dit par Frédéric Boisson. Les procédures existent, elles ont été mises en place. Il faut qu'elles soient appliquées. Bertrand Specq indique qu'un rappel va être fait aux UTI sur le respect des mesures à mettre en place dans le cadre de travaux en régie. Une instruction de MSP signée du directeur sera adressée aux UTI pour rappeler les mesures à prendre avant la réalisation de travaux en régie. Il faut être vigilant.

10. Tableau de suivi des décisions prises en CLHSCT (pour information)

Bertrand Specq demande que dorénavant ce tableau soit présenté et commenté en début de séance.

Il est proposé que les lignes grisées soient archivées.

Frédéric Boisson ajoute que concernant la ligne relative à la réglementation du plan de prévention, tous les documents liés aux plans de prévention et à la réglementation en vigueur sont à jour et disponibles à la fois sur Intranet et sur le serveur dans "E_DTCB", "SECU_PREV", "PLAN DE PREVENTION". Frédéric Boisson ajoute que tous les encadrants ont reçu une formation sécurité des chantiers. Frédéric Boisson propose que si beaucoup de questions se posent sur les plans de prévention, l'intervention d'un formateur, Christian Génix, pourrait être envisagée auprès des membres du CLHSCT soit dans le cadre d'une séance de CLHSCT soit dans le cadre de la formation continue des membres du CLHSCT. Frédéric Boisson demande que lui soient remontés les besoins.

La CFDT demande si les nouveaux plans de prévention ont été publiés.

Frédéric Boisson indique qu'ils ne sont pas encore parus.

11. Questions diverses

FO demande pour les matériels de levage surtout sur l'UTI Loire Seine du côté de Nemours s'il y a des visites périodiques.

Frédéric Boisson indique qu'il faut se mettre en contact avec SG/PIL. Il y a eu a priori un problème de rendez-vous sur les contrôles réglementaires en raison du COVID.

David Lagrange indique qu'a priori il y a eu des devis qui ont été envoyés aux UTI et qui n'ont pas été validés. Les engagements n'ont donc pas été réalisés.

La CFDT confirme que le bureau Veritas a rencontré des difficultés pour caler des dates. Des commandes ont été passées mais les prises de rendez-vous en septembre/octobre n'ont pas toutes été honorées en raison du manque de disponibilités des contrôleurs de Veritas.

Frédéric Boisson ajoute que c'est un très gros travail. Actuellement, des travaux sont en cours entre Corinne Lecocq et le SG pour fluidifier le circuit de fonctionnement et les modalités d'organisation.

Corinne Lecocq ajoute que le chargé de prévention ne pourra pas tout faire vu l'étendue des UTI. Cela nécessite l'implication des responsables par site, donc de l'encadrement.

FO appelle à la vigilance sur la charge de travail des chefs d'équipe de secteur qui ne peuvent pas tout faire.

Bertrand Specq demande s'il y a d'autres questions.

La CGT demande quel est le retour par rapport au courrier de la CGT sur le CEMI Confluence. La CGT alerte sur les agents de ce secteur qui ne vont pas bien du tout. La situation est très grave, il est urgent d'agir.

Bertrand Specq demande à la direction des UTI et au secrétariat général pour qu'une réponse soit donnée.

La CFDT demande dès lors qu'il y a eu une saisine soit d'une organisation syndicale soit du secrétaire du CLHSCT si elle peut être portée à la connaissance des membres du CLHSCT.

Bertrand Specq répond qu'il ne sera jamais fait état de situations de manière nominative. Dans ce cas précis, comme il ne s'agit pas de nominatif, Bertrand Specq ajoute qu'une expertise va être menée au niveau de la direction. Bertrand Specq demande que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CLHSCT.

La CGT demande à intervenir sur la vaccination de la leptospirose, sujet qui avait été évoqué le 8 février 2019. Certains agents ont dû avancer l'achat de ce vaccin, d'un coût de 250€. Il faut trouver une solution.

Karine Simonnot indique que la réponse avait déjà été apportée. Les conventions avec les médecines de prévention ne prévoient pas l'obligation de pratiquer cette vaccination. Compte tenu de la difficulté de trouver des médecins de prévention, il est difficile de leur imposer de pratiquer cette vaccination. Cela a été possible que dans le cadre d'un seul conventionnement, les autres ayant refusé.

Valérie Ravet rappelle la procédure. Deux courriers sont donnés aux agents. L'un pour leur médecin traitant afin d'établir une ordonnance pour la pharmacie afin que lui soit délivré le vaccin. Dans ce courrier, il est également indiqué au médecin le process pour envoyer sa facture à la DTCB pour la prise en charge de la consultation. Le second courrier est pour la pharmacie lui demandant d'adresser la facture à la DTCB. Si la pharmacie refuse, l'agent qui avance l'achat du vaccin, adresse la facture à la DTCB qui procède au remboursement. Les conventions de médecine ne prévoient pas l'obligation pour les médecins de prévention d'organiser cette vaccination.

Bertrand Specq demande que soit envisagée une campagne de vaccination, si cela est possible. Cela sera noté dans le tableau de suivi.

La CFDT demande si le groupe RPS va être relancé et s'il est prévu une communication pour les agents de catégorie C concernant les nouvelles procédures en terme de mobilité.

Bertrand Specq indique que pour le groupe RPS il y est favorable. Il demande à Karine Simonnot de le relancer. Cette mission pourra être confiée au poste de chargé de mission accompagnement au changement. (CMAC)

Karine Simonnot indique que cela fait partie des missions du poste CMAC qui sera occupé à compter du 1^{er} février par Anne-Charlotte Kaupp. Pour ce qui est de la question relative à la mobilité, il n'y a plus qu'un cycle de mobilité celui de septembre. En dehors de septembre, c'est une mobilité au fil de l'eau. Une note a été rédigée aux chefs de service.

Bertrand Specq demande au SG de voir comment renforcer cette communication auprès des agents potentiellement concernés.

La séance est levée à 17H30. Bertrand Specq remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

Le secrétaire du CLHSCT

Signé

Franck Senée

La secrétaire de séance


Régine Giret

Le président


Bertrand Specq

Déclaration préalable au CLHSCT

Dijon le 11 janvier 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CLHSCT,

Une nouvelle fois la CFDT réitère les mêmes antiennes.

La CFDT explique que l'antériorité des audits des UTI et le projet de fusion est obsolète, de plus la **CFDT s'est opposée** aux réorganisation des UTI.

C'est comme vouloir installer la 5G, avec un projet de MINITEL.

La CFDT demande que l'on travaille directement sur le projet de modernisation notamment de ce secteur, et que l'on implique directement les futurs métiers et organisation.

La CFDT déplore une nouvelle fois les délais donnés suite aux signalements pour diligenter des enquêtes. Nous implorons humblement, notre demande d'enquête sur l'UTI Nivernais-Yonne.

La CFDT demande de réactiver le groupe **de travail RPS**, mis en sommeil alors que l'actualité justifie grandement sa réanimation. Malheureusement le vaccin n'existe pas et les **agents souffrent**.

La CFDT ne se satisfait pas du tableau récapitulatif du suivi des travaux, beaucoup de projets sont absents. Les agents attendent certaines réalisations promises depuis plusieurs années lors des précédentes réorganisations. **Les agents ne veulent plus de promesses** mais demande **du concret**.

Alors que nos agents tombent à l'eau, la DTCB brasse du vent sur les conditions de travail et la sécurité de nos agents, encore un accident sur un barrage dont nous devrions discuter ce jour. Êtes-vous seulement informé de celui-ci ? A quand une boîte mail ou accès dédié signalant toutes les alertes à tous les membres du CLHSCT? La sécurité est l'affaire de tous.

La direction néglige sa responsabilité, en commandant des contrôles et vérifications réglementaires, sans même réaliser l'ensemble des levées d'observations notifiées dans ces rapports. Quels moyens humains et financiers sont dédiés?

Le constat est malheureux, au vu de l'ordre du jour, votre priorité est plus orientée sur les réorganisations que sur la sécurité et conditions de travail de vos personnels.

Reprenons les missions premières du CLHSCT, dixit les préconisations de l'ISST.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CFDT du CLHSCT.



Fédération Solidaires Environnement Direction Territoriale Centre-Bourgogne

Déclaration Liminaire

CLHSCT du 11 janvier 2021

Monsieur le Président du CLHSCT, chers collègues,

La période actuelle est délicate, voire périlleuse. Le coronavirus est toujours là et pour un moment encore, en perturbant notre quotidien ainsi que celui de nos proches. Solidaires, au plus près des équipes et des territoires Centre-Bourgogne, l'a dit et répété dans les instances et lors de nos heures mensuelles d'information. La vie ne s'est pas arrêtée pour autant et le quotidien d'un agent VNF est en perpétuel mouvement.

" Quand cela s'arrêtera t'il ? Où allons-nous ? "

Ces questions nous sont régulièrement posées et l'incertitude pèse sur la santé des personnels en plus d'autres dégradations progressives des conditions de travail et du manque de reconnaissance du travail de terrain (se souvenir de la répartition des primes COVID par exemple et même pourquoi pas un intéressement à l'intégralité des personnels...).

Depuis quelques mois, Solidaires entend de sourdes plaintes, de l'anxiété rampante et des troubles psycho-sociaux tout le long de notre linéaire. Petit florilège de questions légitimes :

- Qu'est-ce qui peut générer ce mal-être au travail ? Que se passe-t-il pour que l'ambiance sur le terrain et dans les bureaux devienne chaque jour plus pesante ?
- Que se passe-t-il pour que des divisions au sein des équipes et des clans se forment ?
- Que se passe-t-il pour que des agents viennent au travail la boule au ventre ?
- Est-ce la réduction des effectifs, les dernières réorganisations de services et les fusions de missions qui génèrent autant d'anxiété ?
- Sont-ce les encadrants qui accentuent les craintes, voire les peurs ?
- Sont-ce les problèmes de santé dus à des conditions de travail dégradées ?

L'obligation de sécurité et de résultat de la direction en matière de préservation de la santé mentale et physique des agents (article L. 4121-1 du Code du travail) est de la responsabilité de l'employeur. Il doit mettre en œuvre les mesures définies (article L. 4121-2

du Code du travail) en se fondant sur de nombreux principes généraux de prévention. Cela est notamment vrai pour les risques biologiques (Covid-19) comme pour les « projets d'aménagements importants ».

Les représentants du personnel Solidaires déplorent que le président du CLHSCT et du CTUP ne se conforme pas aux dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. En effet, quand ces instances institutionnelles vont-elles procéder à une évaluation des risques professionnels en application de l'article L.4121-3 du code du travail ? Quand sera mis à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) conformément à l'article L.4121-1 du même code, intégrant les risques biologiques ? A quand l'analyse des conditions de travail réelles des agents et des Risques Psycho-Sociaux générés par les réorganisations de services et de missions ?

- Les UTI Val de Loire et Loire-Seine vont fusionner :

Soi-disant pour palier la baisse des effectifs, avec toujours le même argumentaire qui est avancé par la direction sur le seuil critique lors des vacances de postes, les congés annuels ou l'absence médicale pour réduire davantage les effectifs. Et cette fusion au dire de la direction ne va pas engendrer de mobilité ! Dans l'immédiat, peut-être... et dans deux ans ? Et après qu'advient-il ?

-UTI Saône/Loire, que peut-on dire sur la réorganisation ?

Un nouvel organigramme sur l'effectif de l'UTI à Chalon-sur-Saône doit intégrer de nouveaux encadrants, mais sur quelles missions ? Et que deviennent les prérogatives des CEMI sur les tâches administratives et fonctionnelles ?

Lisibilité également quasi nulle sur les prolongements de contrats de la part de la direction. Un jour tu pars, le lendemain tu restes. On parle de gestion humaine, pas d'horaires de train !

Evolution du tirant d'eau du canal à 1.60 m sur les ¾ du linéaire et cycle d'exploitation sur 8 heures (réunion du CTUP du 22/09/2020). Il y a donc une diminution du trafic sciemment orchestrée.

Que sont et que valent les promesses de la direction, quand des locaux promis par celle-ci (Digoin, Vandenesse, Marigny le Cahouet...) ne sont toujours pas conçus et que l'on parle maintenant d'un projet pour l'horizon 2030 ? A cette date et selon nos informations trop partielles, les CEMI, le PCC ainsi que des points d'appuis disparaissent.

Le stress est au plus haut et le moral au plus bas pour les équipes qui se retrouvent parfois confrontées aux injonctions contradictoires de la chaîne hiérarchique CEMI, UTI, direction, services supports.

Tant de questions, et malheureusement peu de réponses pour le moment. Ce que l'on peut dire, c'est que tout est fait pour réduire les effectifs et renouveler des agents par des contrats précaires. La mécanisation censée soulager la pénibilité devient de l'automatisation, avec son lot de suppressions d'emplois.

L'avenir ne doit pas se construire sans les agents, mais avec eux, pour un service public de qualité, de proximité et dans l'intérêt général.

Solidairement, les représentants FSE de la DTCB